

**COMPTE RENDU** de la réunion du Comité sur la circulation et le stationnement tenue le 21 mars 2017 à 9h30 à laquelle les personnes suivantes étaient :

Présentes :

Membres :

Céline Forget

Marie-Josée Nobert

Edison Ramirez

Stéphane Robitaille (*SIM*)

Stephen Zakrzewski (*SPVM*)

Invité

Ian Mainville

Absentes :

Membres :

André Brideau

Jacqueline Gremaud

---

La réunion débute à 9h35.

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

---

a) Adoption de l'ordre du jour

- Les membres recommandent l'adoption de l'ordre du jour.

## **2. Dossiers**

---

a) Mesures d'amélioration de la sécurité de la piste cyclable

- Le service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Direction des transports propose les mesures d'amélioration de la sécurité suivantes :

 chemin de la Côte-Sainte-Catherine / avenue Pagnuelo

- Remplacer le feu vert clignotant en direction est par les trois cycles suivants :
  1. Flèche verte pour aller tout droit jumelée à une flèche verte clignotante donnant la priorité de virage à gauche pendant 11 secondes donnant l'exclusivité aux piétons et aux cyclistes circulant à droite
  2. Lentille pleine verte pour aller dans toutes les directions jumelée à une flèche verte clignotante donnant la priorité de virage à gauche
  3. Lentille pleine verte pour aller dans toutes les directions
- Desservir les piétons dans la traverse sud en même temps que le mouvement des cyclistes. Les automobilistes en direction est verront une silhouette allumée, au lieu d'une main fixe, les sensibilisant d'avantage à la présence des cyclistes et piétons.

 chemin de la Côte-Sainte-Catherine / avenue Claude-Champagne

- Les mouvements véhicules seront séparés des mouvements cyclistes en ajoutant des feux cyclistes

 avenue Vincent d'Indy / avenue Willowdale

- L'ajout de feux cyclistes n'est pas une solution car le non respect du feu rouge par les cyclistes en direction nord est d'avantage inhérent à la présence d'une intersection en « T » et qu'ils n'ont pas de conflits véhiculaires possibles.
- Les membres du Comité recommandent :
  - que les mesures d'amélioration de la sécurité de la piste cyclable citées ci-haut soient retenues ;
  - que la ligne de rive blanche délimitant la piste cyclable sur l'avenue Vincent d'Indy dans la projection de l'intersection de l'avenue Willowdale soit retirée en direction nord ;

- que des logos annonçant les traverses piétonnières soient peints au sol dans la piste cyclable sur l'avenue Vincent d'Indy en amont de l'avenue Willowdale et ce, dans les directions nord et sud.
- b) Problématique relative à la circulation des véhicules incendie de la sortie de la caserne à l'avenue St-Viateur par l'avenue Outremont
- Les membres du Comité recommandent :
    - que le Règlement numéro 1171 relatif à la circulation et au stationnement soit modifié comme suit :
      - Avenue Outremont  
entre les avenues Bernard et Saint-Just  
entre l'avenue Saint-Viateur et le chemin de la Côte-Ste-Catherine
        - inverser le stationnement alternatif d'un côté à l'autre ;
        - que le parcours de balai soit inversé en conséquence.
      - Avenue Outremont  
entre les avenues St-Just et Saint-Viateur
        - Côté ouest : permettre le stationnement en tout temps, sauf lors des heures d'entretien de la chaussée
        - Côté est : Interdire le stationnement en tout temps
- c) Problématique de la circulation et du stationnement des véhicules sur le boulevard Dollard
- Les membres du Comité recommandent :
    - qu'une zone de débarcadère pour deux véhicules soit implantée sur le côté sud de l'avenue Van Horne, entre le boulevard Dollard et l'avenue Stuart, à l'est de l'entrée du stationnement de la pharmacie ;
    - que la moitié de la zone de stationnement réservé aux autobus scolaires existante sur le côté est du boulevard Dollard au nord de l'avenue Lajoie soit convertie en zone d'une durée maximale de trente minutes et ce, uniquement après avoir reçu l'approbation de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à cet effet ;
    - que les quatre zones de stationnement d'une durée maximale de cinq minutes et de trente minutes présentes au centre du boulevard Dollard soient converties en zones de débarcadères ;
    - que la moitié de la zone de stationnement permis en tout temps existante sur le côté ouest du boulevard Dollard soit convertie en zone de débarcadère ;
    - qu'une synchronisation des feux de circulation sur l'avenue Van Horne soit demandée à la Ville centre. Puisqu'une déficience de la synchronisation crée un embouteillage entre les avenues McEachran et Dollard et un non respect du feu rouge à l'intersection de l'avenue Stuart très fréquentée par les écoliers des écoles riveraines, il est proposé de retrouver un cycle vert des feux de circulation à partir de l'avenue Rockland jusqu'à l'avenue Wiseman. De plus, la durée du cycle jaune sur l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Stuart semble courte et devrait être vérifiée.
- d) Demande relative à la sécurité des piétons traversant l'avenue Van Horne à l'intersection de l'avenue Stuart
- Les membres du Comité mentionnent que le Service des infrastructures, voirie et transports de la Direction des transports de la Ville centre prévoit réaliser tout au long de l'avenue Van Horne une mise aux normes des feux de circulation qui inclue l'ajout de feux piétons à décomptes numériques dans les prochaines années. De plus, une surveillance policière est régulièrement observée à cette intersection.

### 3. Point d'information

---

- a) Demande relative à l'instauration temporaire d'un service de valet sur l'avenue Laurier
- Afin de minimiser l'impact sur la disponibilité des espaces de stationnement lors du réaménagement de l'avenue Laurier, il est prévu d'instaurer un service de valet temporaire en implantant une zone de débarcadère sur le côté est de l'avenue Durocher ainsi qu'une zone d'attente pour trois véhicules sur le mail virtuel au centre de la chaussée de l'avenue Laurier. Les frais et la gestion de ce service de valet demandé par l'association des commerçants de l'avenue Laurier seront entièrement assurés par cette association.
- b) Demande relative au déplacement des roulottes de chantier présentes sur la rue Hutchison vers le côté ouest de l'avenue Nelson au sud du boulevard Saint-Joseph
- Afin de retrouver la circulation dans les deux sens sur la rue Hutchison entre l'avenue Laurier et le boulevard Saint-Joseph, les roulottes seront déplacées sur le côté ouest de l'avenue Nelson au sud du boulevard Saint-Joseph et ce, uniquement sous réserve de l'approbation du recteur de l'église Orthodoxe Russe Saint-Nicolas.

La réunion prend fin à 12h15.